



→ SP

Perpignan le 08 OCT. 2015

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
CONFLENT-CANIGO

REÇU LE 13 OCT. 2015

Direction des Routes  
Pôle Etudes Générales

Monsieur le Maire,

Vous m'avez fait parvenir le projet de création de la Zone d'Aménagement Concertée des Brulls sur votre commune, dans le cadre de la réglementation de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain, ceci conformément à l'article L.123-9 du Code de l'Urbanisme.

Ce dossier appelle de ma part des observations figurant dans la note de synthèse ci-jointe.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sincères salutations.

La Présidente du Département  
des Pyrénées-Orientales

Hermeline MALHERBE

Monsieur Jean CASTEX  
Maire de la commune  
Hôtel de Ville  
66500 PRADES

Copie : H. JOSENDE, Conseillère départementale du Canton des Pyrénées Catalanes  
J. CASTEX, Conseiller départemental du Canton des Pyrénées Catalanes  
DET  
DAT\_SRD  
PEG\_POS\_PLU chrono



***Annexe au courrier du 08 OCT. 2015***

---

***Plan Local d'Urbanisme  
ZAC des Brulls  
Commune de Prades***

**ROUTES**

L'aménagement de la ZAC des Brulls va générer un trafic important à partir des 3 accès projetés, deux sur la RD916 et un sur la RD24.

Il conviendra, à l'avancement des études, de préciser les conditions d'accès et en particulier les aménagements nécessaires pour maintenir un bon niveau de sécurité.

S'agissant de connexions au réseau routier départemental, le Département, en sa qualité de gestionnaire, devra être saisi le plus en amont possible du projet.